

DECRET N°76-63 du 1er mars 1976

portant nomination du Camarade Jérôme
AHOUANMENOU en qualité d'Administrateur de la
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de
l'Ouest

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 74-12 du 25 Février 1974 portant ratification du Traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine signé le 14 novembre 1973 à Paris ;
VU l'Ordonnance n° 74-13 du 25 Février 1974 portant ratification de l'Accord de Coopération entre la République Française et les Républiques membres du l'Union Monétaire Ouest Africaine signé à DAKAR le 4 décembre 1973 ;
SUR Proposition du Ministre des Finances

Le Conseil des Ministres entendu

D E C R E T E

ARTICLE 1er.— Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne la Camarade Louis VIEYRA, les dispositions de l'article 2 du décret n° 74-317 du 2 décembre 1974 portant nomination des Administrateurs titulaires représentant la République Populaire du Bénin au sein du Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

ARTICLE 2.— Est nommé Administrateur titulaire représentant la République Populaire du Bénin au sein du Conseil d'Administration de la banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

Camarade Jérôme AHOUANMENOU
Directeur des Affaires Monétaires et Bancaires.

.... /

ARTICLE 3. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 1er mars 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances

Intendant Militaire de 3è Classe
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 6 - MF 6 - MCT - CS 2 - Autres Ministères 15 - BCEAO 2 -
Intéressé 1 - IAA-IGF-Trésor- DCF 4 - Gde Chanc. 1 DAMB 2 - JORPB 1. DP 2 DPE 2
DGAJL-INSAB DCCT-ONEPI 2 CNR 4 SPD 2.